

Bienvenue à l'île de La Réunion



Livret d'accueil 2023-2024

Délégation Départementale
de l'Action Sociale de La Réunion

Centre des Finances Publiques
1, rue du Champ Fleuri
CS 91013
97744 SAINT DENIS

Tél : 02 62 21 54 28 - 0612 12 39 06
Mail : actionsociale.974@finances.gouv.fr



SOMMAIRE

Les spécificités de notre Ministère à la Réunion	P4-P9
Les informations administratives : traitements et indemnités	P10
Le déménagement	P11
L'arrivée	P12
Les transports	P13
Le logement	P14
La situation sanitaire et la couverture sociale	P15
La scolarité	P16
Les modes de garde des jeunes enfants	P17
La Délégation Départementale de l'Action Sociale	P18
Les Mutuelles	P19
L'ATSCAF (Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières)	P20
Les restaurants administratifs	P21
L'Espace des Directions	P22

Les spécificités de notre Ministère à la Réunion

Vous allez poser les pieds sur un territoire apparemment « très européenisé », mais très original dans sa réalité profonde, celle que vous allez vivre au quotidien, sur le plan personnel et professionnel, pendant quelques années ou pour toujours.

La Réunion, en tant qu'île tropicale et DROM, éloignée de la Métropole de près de 10 000 km, possède de nombreuses spécificités locales, géographiques, climatiques, historiques, culturelles, religieuses, agricoles, etc.

S'agissant plus particulièrement du fonctionnement des Services sociaux de notre ministère à La Réunion, ceux-ci doivent faire face et s'adapter à ces spécificités. Elles peuvent également découler de la réglementation particulière appliquée à La Réunion. D'autres, enfin, résultent de constats ou de pratiques usuelles locales.

A La Réunion sont présents les Services suivants :

la **DRFIP** (Direction Régionale des Finances Publiques)

la **DRDDI** (Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects)

la **DEETS** (Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)

l'**INSEE** (Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques)

le **Service Commun des Laboratoires (SCL)** qui résulte de la fusion des laboratoires de la DGCCRF et de la Douane.

La géographie

Malgré le développement des moyens de communication modernes, La Réunion demeure un territoire isolé.

Isolé au regard de la distance à la métropole (près de 10 000 km) et de la durée du voyage avion (11 heures), avec un cadre géographique et un climat profondément différents.

Eloigné au regard du décalage horaire (de 2 à 3 heures selon les saisons), source de difficultés dans nos relations avec nos correspondants métropolitains et notamment avec nos services centraux.

Le visiteur ou le nouvel arrivant se rendra très vite compte de cet isolement en découvrant :

Des paysages originaux et grandioses à la fois, uniques au monde,

Des espèces végétales et animales endogènes.

Autre illustration de cette situation d'isolement, s'agissant de l'énergie, la Réunion subit les contraintes liées à l'insularité : elle doit produire elle-même toute son électricité et doit entretenir des stocks stratégiques des produits pétroliers.

Autre particularité géographique de La Réunion, le découpage communal et la taille des communes. Contrairement aux autres départements français, le réseau de l'ex -Trésor Public à La Réunion ne compte aucun "petit poste rural". La plupart des 24 communes de l'île sont d'une superficie importante.

Il n'existe pas à La Réunion de petites communes. La plus petite d'entre elles, la Plaine des Palmistes, compte actuellement un peu moins de 7 278 habitants (source 2020).

La Réunion se situe dans un environnement géographique particulier. Minuscule poussière au sud-ouest de l'Océan Indien, elle forme avec Maurice et Rodrigues, l'archipel des Mascareignes.

Ses plus proches voisins, hors Maurice et Rodrigue sont Madagascar, les Comores, l'archipel des Seychelles et les pays de la bordure sud orientale de l'Afrique. La plupart se caractérisent par un faible niveau de vie et une sous-administration. Les services de nos ministères mènent des actions de coopération avec ces États. Mayotte est le département français le plus proche.



Histoire - Statut - Administration

C'est une particularité, l'histoire de La Réunion est récente. Les Français ont pris possession de l'île en 1638 et l'ont appelée "Ile Bourbon". Elle était déserte, sa colonisation a commencé en 1665 seulement avec une vingtaine de personnes. La compagnie des Indes a engagé une mise en valeur fondée sur une culture d'exportation, le café, et une main d'œuvre importée, les esclaves, au début du 18^{ème} siècle seulement.

L'économie et la population seront profondément transformées en 1848 avec l'abolition de l'esclavage : 62 000 esclaves deviennent les égaux des 35 000 hommes libres résidant dans l'île et les grands propriétaires font venir des dizaines de milliers de travailleurs, africains, malgaches et, surtout, indiens pour cultiver la canne à sucre alors en plein essor.

1865, avec la crise du sucre, marque le début d'une époque de stagnation pendant laquelle la pauvreté se développe considérablement. L'île sortira exsangue du long blocus qui lui est imposé pendant la deuxième guerre mondiale.

Si La Réunion a acquis le statut de département en 1946 (le 14 mars 1946, l'assemblée constituante transforme les quatre "vieilles colonies" en "département d'outre-mer"), les Services de l'État exerçant traditionnellement en métropole ne se sont implantés qu'au fur et à mesure des besoins et des nécessités ou, parfois, du bon vouloir des administrations centrales.

Ainsi, le "service des mines", produit de la Révolution, n'est apparu dans l'île qu'en 1963 et le "service des poids et mesures", l'un des autres ancêtres, un peu plus âgé, ne s'est installé qu'en 1967. L'ex-DRIRE (DIECCTE) n'a donc guère plus de quarante ans de présence à la Réunion. L'INSEE s'est installé, très modestement, en 1963.

Ce rythme de transformation des services de l'État n'est que le reflet du rythme de mutation de la société réunionnaise qui ne se modernisera réellement qu'à partir du début des années soixante.

La Réunion, comme les autres DOM, bénéficie de dispositifs d'accompagnement du développement économique et social particuliers, concrétisés à travers diverses lois.

Elle bénéficie également de dispositifs fiscaux et douaniers particuliers qui impactent l'activité des services de nos ministères.

Enfin, La Réunion fait partie des "Régions Ultrapériphériques" de "l'Union Européenne" (RUP) au sein desquelles l'Union Européenne et les États mènent, depuis 1989, des politiques spécifiques communes reconnaissant leurs spécificités

Population et économie

La Réunion comptait près de 868 800 habitants au 1^{er} janvier 2022. C'est une population très jeune, toujours en forte progression, marquée par un fort excédent des naissances sur les décès. L'excédent naturel est d'environ 10 000 chaque année. A cet excédent naturel s'ajoute depuis le début des années 90 un fort solde migratoire positif (les entrées sont plus nombreuses que les sorties). On observe un inversement de tendance. D'après les projections de population faites par l'INSEE, La Réunion devrait franchir le cap du million d'habitants à l'horizon 2030.

C'est encore une particularité, La Réunion connaît depuis une quinzaine d'année un très fort développement économique caractérisé par un taux moyen de croissance du PIB voisin de 4 % en valeur réelle, inconnu dans les autres régions françaises. Il se situe au niveau des taux observés dans les pays émergents.

Toutefois, et c'est encore une particularité, malgré cette forte croissance demeurent des inégalités sociales criantes. La disparité des revenus, bien qu'en réduction, y est encore plus forte qu'en métropole. Surtout, La Réunion souffre d'un véritable fléau, le chômage qui se situait en 2021 à un taux de 18,2%.

En 2019, 38 % des Réunionnais vivent sous le seuil métropolitain de pauvreté. Depuis 2010, la pauvreté recule sensiblement de même que les inégalités de revenus. Toutefois, la pauvreté reste beaucoup plus importante qu'en métropole (14 %). En effet, le déficit d'emplois reste important sur l'île. C'est particulièrement le cas dans de petites communes rurales, où l'emploi est rare : plus d'un habitant sur deux vit sous le seuil de pauvreté à Sainte-Rose, Cilaos, et Salazie. Pour autant, avoir un emploi ne suffit pas toujours pour éviter une situation de pauvreté. Les revenus des Réunionnais sont plus faibles et sont fortement dépendants de l'aide sociale, qui permet de réduire la pauvreté et les inégalités de revenus.

La Réunion, quelques informations utiles

Situation géographique

Située dans l'hémisphère sud, La Réunion est une île d'une longueur de 70 km avec une superficie de 2 507 km². Le sommet le plus élevé est à 3 070 m. La longueur des côtes est d'environ 207 km et les plages s'étendent sur environ 40 km.

Conditions climatiques

Deux saisons principales :

- L'hiver austral (mai à novembre) : temps relativement frais et sec, malgré quelques pluies.
- L'été austral (décembre à avril) : temps chaud et humide. Période cyclonique pendant l'été.

Tout au long de l'année, des micro-climats nombreux et parfois surprenants, avec une température élevée dans les bas (le long de la côte) et basse dans les hauteurs (avoisinant parfois zéro degré). Précipitations élevées dans l'Est de l'île.

Circulation routière

En 30 ans, le parc automobile réunionnais a triplé et ce ne sont pas moins de 75 000 véhicules qui convergent chaque jour de l'Est vers Saint-Denis. Le trafic routier est également particulièrement dense entre le Nord (Saint-Denis) et l'Ouest (route à quatre voies, fréquemment basculée sur deux voies ou fermée en cas de fortes pluies ou de cyclone). Afin de décongestionner le trafic sur la côte, une nouvelle voie « la route des tamarins » qui relie Saint-Paul à l'Etang-Salé a été inaugurée en juin 2009. Longue de 32 km, sa construction a été un véritable défi technique, avec le franchissement de pas moins de 120 ravines.

Aujourd'hui, la nouvelle route du Littoral, ou NRL, est en cours de construction. Il s'agit d'une voie rapide d'une douzaine de kilomètres portée par un ensemble de viaducs et de digues qui doit relier Saint-Denis à La Possession en remplaçant l'actuelle route du Littoral, trop exposée aux éboulis de la falaise au pied de laquelle elle se trouve et aux houles cycloniques et australes.

Structures administratives et privées

Les institutions sur le département fonctionnent sur le même modèle qu'en métropole (administrations, Caisse Générale de Sécurité Sociale (qui remplit les fonctions d'URSSAF, de MSA, de CPAM et de CRAM) etc.

Au niveau des établissements privés, les grandes enseignes sont généralement présentes :

- certains établissements bancaires de métropole. (A noter : de nombreux commerces refusent les chèques dont la domiciliation est métropolitaine).
- la majorité des compagnies d'assurance de métropole et quelques compagnies locales.
(Pensez à demander une attestation à votre assureur avant votre départ)
- plusieurs enseignes de moyenne et grande distribution, de mobilier, de prêt à porter.

Réseaux de communication

Au niveau des télécommunications, les principaux réseaux de téléphonie de métropole sont présents. Pour appeler de (ou vers la) métropole, la numérotation est identique qu'au sein même de la métropole (numérotation à 10 chiffres).

Plusieurs opérateurs de téléphonie mobile sont présents sur l'île : SFR, Orange, Only, Zeop et Antenne Réunion Mobile...

L'internet est accessible sur quasiment tout le territoire.

Médias

Le réseau de la TNT couvre l'ensemble de l'île

- la chaîne publique Réunion Première

- Deux chaînes privées commerciales : **Antenne Réunion** (chaîne généraliste d'accès gratuit) et **Canal+ Réunion** (chaîne cryptée et à péage diffusant sur une grande partie de l'île).

Plusieurs groupements de chaînes par satellite : **Canal Satellite, Parabole Réunion, Orange, Zeop et SFR.**

Au niveau de la presse, deux quotidiens locaux sont publiés (**Le Quotidien, le Journal de l'Île**) en support papier. En support numérique : Témoignage, linfo.re, zinfos974, clicanoo.

L'ensemble de la presse en provenance de métropole est disponible avec une majoration du coût.

Le coût de la vie

Le coût des produits est majoré par rapport à la métropole (avec des coefficients plus ou moins élevés).

Le coût du carburant est identique dans toutes les stations. Ce coût est fixé par la Préfecture.

Pour plus d'informations

. Le site de **La Préfecture de La Réunion** : www.reunion.pref.gouv.fr

. **L'INSEE** : publie chaque année le Tableau Economique Régional.

La dernière édition est gratuitement consultable en ligne sur son site : www.insee.fr.

IRT site : www.reunion.fr et resa.reunion.fr (guide en ligne avec possibilités de réservation).

Office du Tourisme Intercommunal Nord

Réunion : 14, Rue de Paris à Saint Denis

Tél : 0262 73 16 00 Site : www.reunion.fr/pratique/les-offices-de-tourisme

Office du Tourisme de l'Ouest : www.ouest-lareunion.com tél 0810 797 797

Office du Tourisme du Sud : www.sud.reunion.fr tél 0820 20 32 20

Office du Tourisme de l'Est : (Saint Benoit) tél : 0262 47 05 09

Les informations administratives : traitement et indemnités

Traitement de base

Le traitement de base est majoré des éléments suivants :

- 35 % de majoration
- l'indexation

La « sur-rémunération » est de 53 % puisque les 35 % sont indexés.

Avance de traitement

Sur demande de l'agent, les Directions d'origine peuvent consentir une avance de traitement égale au maximum à 2 mois de traitement (Circulaire n° F4-16 du 19.03.1957 de la Direction du Budget (BO C/1957 - IV partie - p.78)).

Le remboursement commence à être prélevé sur le traitement le mois suivant la date d'arrivée, et ce, sur une durée de 6 mois.

Indemnité de changement de résidence

Le montant de l'indemnité est calculé en fonction notamment de la composition familiale.

Le déménagement

Le transit

Le transit du déménagement dure environ 1 mois et demi par bateau.

Plusieurs transporteurs sont spécialisés dans ce type de déménagement (à titre indicatif : **AGS,, DLD DÉMÉNAGEMENT, DÉMÉCO, DEM AUSTRAL, PROMO TRANSIT-sud de la métropole**, etc.).

Ces enseignes sont présentes dans de nombreux départements en métropole et certaines d'entre elles proposent une prestation de garde-meubles à l'arrivée à La Réunion.

Il vous est recommandé de prendre contact avec des collègues ayant récemment déménagé pour vous renseigner sur la qualité des prestations proposées par chacune d'elles et de vérifier sur le devis la nature exacte des prestations proposées.

Il est conseillé également de se renseigner sur les conditions de transport du véhicule (risques de dégradation ou de vol si le véhicule est transporté hors container).

Les formalités

Documents à produire pour l'importation de vos biens personnels pour le bénéfice de la franchise de l'octroi de mer :

- un inventaire détaillé mentionnant la valeur des biens, daté et signé en deux exemplaires,
- un certificat de changement de résidence (à demander auprès de la mairie du domicile de départ) ou
- tout document prouvant que vous vous installez à La Réunion (ordre de mutation, etc.).

Délais d'importation des biens :

Vos biens doivent être transférés dans les 12 mois qui suivent la date de votre transfert de résidence à La Réunion. L'importation peut avoir lieu en 1 ou plusieurs fois (dans ce dernier cas, l'inventaire remis au service des douanes lors de la première importation doit reprendre la totalité des biens pour lesquels la franchise est demandée).

Plus d'information sur l'importation de véhicules sur le lien :

www.douane.gouv.fr Obligation de non-cession :

Les véhicules routiers moteurs, caravanes, habitations transportables, bateaux de plaisance, avions de tourisme, admis en franchise, ne peuvent être ni vendus, loués ou prêtés pendant un délai de 12 mois à partir de la date d'entrée à La Réunion, sauf à payer les taxes exigibles. Tout complément d'information sur le site : www.service-public.fr

ou possibilité de contacter **La Direction Régionale des Douanes de La Réunion**, 7 avenue de la Victoire, 97400 Saint-Denis, ou par téléphone au 02 62 90 81 00.

A savoir :

Le gaz de ville n'est pas présent à La Réunion (nécessite une adaptation des brûleurs).

Possibilité d'acquérir du mobilier d'occasion sur place à un prix raisonnable (journal de petites annonces « Le Gratuit » et annonces sur le site du Journal de l'Ile de la Réunion (www.clicanoo.com)). D'autres sites comme « Le bon coin » sont présents.

Info pratique : Je déménage - Service-public.fr

Toutes les démarches à effectuer auprès de l'administration et des organismes, ainsi que les formulaires utiles, sont sur le site : www.service-public.fr

(rubrique Particuliers - Vos droits et démarches - Je déménage)

L'arrivée

Les compagnies aériennes effectuant les liaisons avec la métropole sont les suivantes :

Air Austral,

Air France,

Corsair,

French Bee

Durée du trajet Paris / Saint Denis : 11 heures environ.

Avec la compagnie **Air Mauritius**, possibilité d'effectuer le trajet de ou vers la métropole avec un transit par l'Ile Maurice.

L'arrivée a lieu à l'aéroport Roland Garros, situé à la périphérie de Saint Denis (7 km du centre-ville) ou pour certains vols à l'aéroport de Pierrefonds situé à Saint Pierre. Pour plus d'information, site de l'aéroport : www.reunion.aeroport.fr

Liaisons aéroport /centre-ville de Saint Denis

Navette en bus AER BUS : 11 aller/retour sont assurés vers Saint Denis avec un arrêt à la gare routière. Navettes de 6h30 à 18h30. Temps de parcours très variable suivant le trafic routier. Tarif 4 euros le trajet, ticket vendu à bord. Tél : 0800 655 655

Taxis de l'aéroport : à partir de 25 euros de l'aéroport au centre-ville de Saint-Denis
Tél : 0262 48 83 83

Formalités d'entrée

Une carte nationale d'identité ou un passeport est nécessaire pour entrer à La Réunion. Les enfants doivent être en possession de leur pièce d'identité ou être mentionnés sur le passeport du parent présent. Il est conseillé également d'être en possession de son livret de famille.

Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour (avec le passeport) ou un passeport en cours de validité et un visa sont nécessaires. Pour plus d'information : www.reunion.pref.gouv.fr

Se renseigner au préalable auprès de **La Police de l'Air et des Frontières** au 0262 48 85 00.

Pour les animaux domestiques, présentation obligatoire d'un certificat d'un vétérinaire datant de moins de 5 jours et du carnet de vaccination avec les vaccinations obligatoires. La vaccination antirabique n'est plus obligatoire. Certaines compagnies aériennes continueraient à l'exiger : se renseigner au moins plus d'un mois avant la date du départ. La cage pour le voyage doit avoir l'agrément de la compagnie aérienne : se renseigner au préalable.

Se renseigner auprès de **La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)** au 02 62 30 89 89 (courriel : daaf974@agriculture.gouv.fr).

TOUTE IMPORTATION DE VEGETAUX EST INTERDITE.

Les transports

Les transports collectifs

Le transport collectif est géré par le réseau des **Cars Jaunes** qui dessert les communes du département.

Ligne Infos Car Jaunes : 0810 123 974

Plus d'informations sur le site de la Citalis : www.citalis.re

Location de véhicules

De nombreuses sociétés de location sont présentes sur le département. Pour obtenir les prix les plus compétitifs (env. 11 euros/jour), il est souhaitable de réserver longtemps à l'avance. Plusieurs loueurs ont une antenne à l'aéroport Roland Garros (liste disponible sur le site de l'aéroport : www.reunion.aeroport.fr).

Certaines compagnies aériennes ont des accords avec des sociétés de location.

Les enseignes de locations sont recensés sur le site : www.guide-reunion.fr ou sur les pages jaunes.

ATTENTION : La location d'un véhicule à l'aéroport implique le règlement d'une taxe supplémentaire de 26 euros.

Le logement

Sur le site de la SRIAS : www.srias.re vous trouverez des offres de logements transitoires ou pérennes. Les demandes sont à faire en ligne.

Les autres possibilités de logement à titre provisoire sont l'hôtel, la résidence hôtelière, les meublés, les gîtes, les pensions de famille.

Possibilité d'obtenir une liste détaillée de ces hébergements par l'IRT. Site : www.reunion.fr et resa.reunion.fr -

De nombreuses offres de location d'appartements meublés sont publiées dans les journaux locaux.

Les sites www.clicanoo.com et « Le Boncoin974 » présentent également des annonces de particuliers pour des locations de meublés.

~~~~~

---

### Le parc locatif

#### **Le parc locatif privé :**

L'offre de logement est relativement conséquente sur le département et particulièrement sur Saint-Denis.

Le prix du logement sur le département varie considérablement selon la ville d'installation et le type de location. Les prix à Saint-Denis et sur la côte ouest sont les plus élevés.

Les loyers moyens au m<sup>2</sup> et en euros selon le type de logement et le secteur d'habitation sont détaillés sur le site de l'ADIL. (Association départementale d'Information sur le Logement).

De nombreuses offres de location d'appartements et maisons sont publiées dans les journaux régionaux « **Le Quotidien** » (le mercredi et le samedi) et le « **J.I.R** » (le mardi et samedi).

Le site [www.clicanoo.com](http://www.clicanoo.com) présente également des annonces de particuliers pour des locations ainsi que le site du Bon Coin.

**Attention : Avant toute décision d'installation et si l'affectation est à Saint-Denis, prendre en compte les embouteillages nombreux et quotidiens.**

## La situation sanitaire et la couverture sociale

### La situation sanitaire

Pour toute information sur la situation sanitaire, possibilité de consulter

- le site du Ministère de la Santé : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)
- le site de l'institut national de veille sanitaire : [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)
- le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (équipements sanitaires, densité des professionnels de santé, etc).

Un groupement hospitalier (CHU) est présent avec quatre structures (Nord, Sud, Est et Ouest) et des cliniques présentes sur l'ensemble du département.

### Les prestations sociales

Certaines prestations sont versées spécifiquement à La Réunion pour les personnes inscrites directement à La CAF (et non bénéficiaires des prestations par l'intermédiaire de l'administration), notamment les allocations familiales dès le 1<sup>er</sup> enfant.

**CAF** (Caisse d'Allocations Familiales)

Tél : 0810 25 97 40

412 rue Fleur de Jade

Beauséjour

97438 Sainte Marie

[www.caf.reunion.fr](http://www.caf.reunion.fr)

## La scolarité

L'organisation de l'enseignement à La Réunion est identique à celle de la métropole.

Les notes d'information du service statistique académique sont consultables sur le site suivant : [www.ac.reunion.fr](http://www.ac.reunion.fr) rubrique « *vie administrative/Chiffres de l'académie* ».

### Calendrier scolaire

Le départ en vacances a lieu le jour indiqué après la dernière heure de cours. La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués :

| ACADÉMIE DE LA RÉUNION (974)          |                        |                       |
|---------------------------------------|------------------------|-----------------------|
| Calendrier scolaire 2023-2024         | Début des vacances     | Reprise des cours     |
| Rentrée scolaire des enseignants 2023 |                        | Mercredi 16 août 2023 |
| Rentrée scolaire des élèves 2023      |                        | Jeudi 17 août 2023    |
| Vacances après 1ère période 2023      | Samedi 14 octobre 2023 | Lundi 30 octobre 2023 |
| Vacances été austral 2023             | Mardi 19 décembre 2023 | Lundi 22 janvier 2024 |
| Vacances après 3ème période 2024      | Samedi 2 mars 2024     | Lundi 18 mars 2024    |
| Vacances après 4ème période 2024      | Samedi 4 mai 2024      | Mardi 21 mai 2024     |
| Vacances d'hiver austral 2024         | Samedi 6 juillet 2024  | Lundi 19 août 2024    |

Le départ en vacances a lieu le jour indiqué après la classe.  
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en vacances le vendredi soir.  
La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

### Formalités d'inscription

Il est conseillé de se munir du **dossier scolaire**, **certificat de radiation** et **dossier médical de l'enfant**. Il est fortement déconseillé de faire envoyer ces pièces par la voie postale au Rectorat. La sectorisation est appliquée. L'inscription ne peut donc pas être effectuée avant d'être résident sur le département.

Pour le primaire, les inscriptions se font auprès du service des affaires scolaires de la mairie du domicile d'arrivée.

Pour le secondaire, s'adresser au Rectorat à l'adresse suivante :  
24, avenue Georges Brassens 97715 Saint Denis Messag Cedex 9  
Tél : 0262 48 10 10 - 0262 48 12 97 - Télécopie : 0262 28 69 48

Pour les études supérieures, s'adresser à l'Université à l'adresse suivante :  
15, avenue René Cassin 97715 Saint Denis Messag Cedex 9  
Tél : 0262 93 80 80

## Les modes de garde des jeunes enfants

En partenariat avec Crèche and Go, la SRIAS propose des réservations de place en crèche : demande d'inscription à formuler directement auprès de la SRIAS : [www.srias.re](http://www.srias.re)

Les crèches collectives ou privées sont encore peu nombreuses sur le département. Les disponibilités sont toutefois plus fréquentes au sein des crèches privées, avec un coût plus conséquent. Le système des haltes-garderies est quasi inexistant sur le département.

La solution la plus répandue est la garde auprès d'une assistante maternelle agréée.

Le site [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) recense par commune les structures existantes (site édité par la Caisse d'Allocations Familiales).

### **Les principaux lieux pour la ville de Saint Denis :**

#### Pour les assistantes maternelles agréées

Protection Maternelle et Infantile (PMI) Service Central :  
2 rue de la Source 97488 Saint Denis cedex - Tél : 02 62 90 33 23

#### Pour les crèches municipales :

Bureau des Crèches - Tél : 02 62 40 05 48

Le prix est calculé en fonction du quotient familial. Les places en crèches municipales sont réservées aux enfants dont le ou les parents -assumant sa garde -travaille(nt).

#### Pour les crèches collectives, jardins d'enfants et halte garderie du secteur privé :

Se renseigner auprès des services de la PMI pour obtenir une liste actualisée au moment de votre demande.

## La Délégation Départementale de l'Action Sociale

### Coordonnées

Adresse : Centre des Finances Publiques - CS 91013 - 1, rue du Champ Fleuri -  
97444 SAINT DENIS

Tél : 02 62 21 54 28 - 0612 12 39 06 - Mail : actionsociale.974@finances.gouv.fr

### L'équipe

La Déléguée de l'Action Sociale

L'Assistante de Service Social

Les renseignements concernant les missions de la Délégation et de son équipe sont indiqués sur le site ALIZE dans « L'espace régional » ainsi que sur le site Ulysse local dans la rubrique « Vie pratique » - Action sociale Ou sur le site internet de la délégation :

<https://actionsociale.finances.gouv.fr/sites/actionsociale/accueil.html>

### Les correspondants sociaux :

|          |                  |
|----------|------------------|
| DGFIP :  | - 02 62 90 89 28 |
| DOUANE : | - 02 62 90 81 28 |
| INSEE :  | - 02 62 48 89 45 |
| DEETS :  | - 02 62 90 21 64 |

### La médecine de prévention :

Le Médecin du Travail

L'assistante du Médecin du Travail : tél 06 92 27 67 83

Les lieux de consultations sont les suivants :

[Centre de gestion de SAINTE-CLOTILDE](#) : 5 chemin finette - 97490 Sainte Clotilde

[Centre de gestion de l'ETANG-SALE](#) : 6 Place rue de la Principauté d'Andorre -  
97427 Etang-Salé

[Centre de gestion du PORT](#) : 29 rue Evariste de Parny - 97420 le Port

Les demandes de rendez-vous se font auprès de chaque

L'assistant de prévention et correspondant handicap : tel : 02 62 90 02 24

## Les Mutuelles

# Vos Mutuelles à la DRFIP 974



Tel **09 69 39 03 29**

Site <https://www.mgefi.fr>

La MGEFI est particulièrement chargée  
de la gestion des Adhérents  
de la Couverture Santé  
de la Prévoyance

**Livre II du Code de la Mutualité**



Tél **01 80 97 91 91**

Site <http://www.masfip.fr>

La MASFIP est dédiée  
exclusivement  
à l'Action Sociale et solidaire  
pour aider au mieux nos adhérents

**Livre III du Code de la Mutualité**

# L'ATSCAF

(Association Touristique et Culturelle des Administrations Financières)

## Coordonnées

Tél : 06.92.76.00.58

Site : <http://www.atscaf9704.fr>

E-mail : [atscaf.reunion@gmail.com](mailto:atscaf.reunion@gmail.com)

## Les secteurs :

Animation - Loisirs

Les renseignements concernant les activités de l'association ... sont indiqués sur le site Atscaf-Réunion <http://atscaf9704.fr/>

## Les restaurants administratifs : sur la page d'accueil du site Ulysse 974

RESTAURANTS  
ADMINISTRATIFS  
Le Ti' Financier  
RASF Saint-Pierre



L'intranet de la DGFIP

direction régionale

# RÉUNION



Page d'accueil
actualités
la direction
les agents
les missions
vie pratique
Vos suggestions

**RUBRIQUE VIE PRATIQUE**

VIE PRATIQUE

MUTUELLE ET SES DOCUMENTS

---

RESTAURANTS ADMINISTRATIFS



Le Ti' Financier  
RASF Saint-Pierre

VIE PRATIQUE RESTAURATION



## A.R.A.S.F.

Association de gestion du Restaurant Administratif des Services Financiers de Saint-Denis de la Réunion  
Siège social : 1 rue Champ Fleuri - 97490 Sainte-Clotilde

Semaine du 21/06//2021 au 25/06/2021 [→ menu](#)

**Informations pratiques**

Le restaurant administratif vous accueille de 11h30 à 13h15.  
Pour devenir adhérent, merci de compléter la fiche d'adhésion et remettez-la à la caisse du restaurant administratif "Le Ti' Financier".  
Un adhérent peut bénéficier du tarif subventionné si son indice est inférieur ou égal à 480. L'adhésion annuelle est de 9 €. Les moyens de paiement acceptés sont la carte bancaire, le numéraire et le chèque.

Nouveaux tarifs applicables à compter du 1er mars 2021

| TARIFS pour un plat et deux périphériques    |                           |                        |                          |
|----------------------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------|
| Adhérent MEF subventionné /<br>Enfant mineur | Adhérent non subventionné | Agent MEF non adhérent | Invité extérieur aux MEF |
| 5,50 €                                       | 7 €                       | 8 €                    | 11 €                     |

**RACCOURCIS INTRANET**

- Annuaire ANAIS
- ATHENA
- Bercy Colloc
- budget.gouv.fr
- cadastre.gouv.fr
- impots.gouv.fr
- PEGASE
- Petites annonces Alizé

---

**RACCOURCIS RÉUNION**

- Aéroport GILLOT
- CAF Réunion
- CCIR
- Conseil général
- Conseil régional
- Météo Réunion
- Préfecture

---

**RACCOURCIS INTERNET**

- AFP
- Annuaire inversé
- Annuaire Pages Jaunes
- Chèques vacances
- Circulaires gouvernementales
- Documentation Française
- Infogreffe
- Légifrance
- Notaires de France

**RUBRIQUE VIE PRATIQUE**

VIE PRATIQUE

MUTUELLE ET SES DOCUMENTS

---

RESTAURANTS ADMINISTRATIFS



Le Ti' Financier  
RASF Saint-Pierre

VIE PRATIQUE RESTAURATION



## R.A.S.F.

**Menus**  
Accès au site local du restaurant administratif  
Semaine du 21/06/2021 au 25/06/2021

[→](#)  
 menus du RASF Saint-Pierre

**Bureau de l'association (A.G du 23/10/2020)**  
Restaurant Administratif des Services Financiers

**RACCOURCIS INTRANET**

- Annuaire ANAIS
- ATHENA
- Bercy Colloc
- budget.gouv.fr
- cadastre.gouv.fr
- impots.gouv.fr
- PEGASE
- Petites annonces Alizé

---

**RACCOURCIS RÉUNION**

- Aéroport GILLOT
- CAF Réunion
- CCIR
- Conseil général
- Conseil régional
- Météo Réunion
- Préfecture

---

**RACCOURCIS INTERNET**

## Espace des Directions

|                                                                                    |                                                                                          |                      |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Direction Régionale des Finances Publiques</b>                                  | 7 avenue André Malraux<br>CS 21015<br>97744 SAINT-DENIS CEDEX 9                          | Tél : 02 62 90 88 00 |
| <b>Direction Régionale des Douanes</b>                                             | 7 rue de la Victoire<br>97488 SAINT-DENIS CEDEX                                          | Tél : 02 62 90 81 00 |
| <b>Direction Régionale de l'INSEE</b>                                              | Parc technologique<br>10 rue Demarne - BP 13<br>97408 SAINT-DENIS CEDEX                  | Tél : 02 62 48 89 00 |
| <b>Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS)</b> | 112 rue de la République<br>97488 SAINT-DENIS CEDEX                                      | Tél : 02 62 94 07 07 |
| <b>Service Commun des Laboratoires (SCL)</b>                                       | Parc la Providence<br>Boulevard de la Providence<br>97488 SAINT-DENIS CEDEX              | Tél : 02 62 94 80 30 |
| <b>Délégation Départementale de l'Action Sociale</b>                               | Centre des Finances Publiques<br>1, rue du Champ Fleuri<br>CS 91013<br>97444 SAINT-DENIS | Tél : 02 62 21 54 28 |